



Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Guide sur le déploiement
des tests rapides Panbio™

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-90415-1 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021

Table des matières

Mise en contexte	3
Sélection du lieu pour effectuer le dépistage rapide et autres considérations	3
Étapes du dépistage de la COVID-19 avec les tests de détection antigénique rapide Panbio™	4
Date d'expiration.....	7
Gestion des déchets à l'école	7
Processus de commande	7
Collecte de données.....	8

Mise en contexte

Afin de réduire les risques d'écllosion et éviter le plus possible la fermeture des classes, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation (MEQ) ont la responsabilité de déployer des tests de détection antigénique rapide Panbio™ dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires, ainsi que dans les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

Tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et les centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes ont à leur disposition des tests de détection antigénique rapide ainsi que les équipements de protection individuelle (ÉPI) nécessaires à leur réalisation. Ces tests seront utilisés pour les élèves (4 ans et plus) et les membres du personnel qui développent, au cours de la journée, des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19. Ils sont un outil complémentaire pour détecter rapidement les cas. Ainsi, les élèves et le personnel scolaire sont mieux protégés et les jeunes peuvent continuer de recevoir leurs services éducatifs à l'école. Notez qu'il n'est pas requis de tester les personnes ayant eu la COVID-19 dans les trois derniers mois, pour lesquels nous avons une confirmation par TAAN (test de laboratoire). Toutefois, dans le doute, le test doit être effectué.

Les tests de détection antigénique rapide de la COVID-19 sont un ajout aux mesures sanitaires mises en place dans les écoles. Bien que ce nouveau moyen de dépistage soit déployé, il doit être utilisé en complément des autres mesures sanitaires en vigueur. Il est donc primordial de rappeler aux parents d'être vigilants, de garder leur enfant à la maison en cas de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 et de suivre les consignes pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19.

Dans un contexte de circulation de multiples virus respiratoires, ces tests visent à détecter rapidement les personnes qui ont développé des symptômes compatibles avec la COVID-19 au cours de la journée de classe¹. Ils nécessitent un prélèvement nasal et fournissent un résultat en 15 minutes. Ils doivent être réalisés par un membre du personnel scolaire désigné par la direction de l'école et ayant regardé les capsules vidéo produites par le MSSS, en collaboration avec le MEQ. Le test peut également se faire en autoprélèvement sous la supervision d'une personne ayant regardé les vidéos ou lu le feuillet d'instructions. La documentation et les vidéos sont disponibles au Quebec.ca/testCOVID-19. Vous trouverez également, dans la prochaine section, un aide-mémoire présentant chacune des étapes du dépistage de la COVID-19 avec les tests de détection antigénique rapide Panbio™.

Sélection du lieu pour effectuer le dépistage rapide et autres considérations

Voici les critères afin d'identifier le lieu le plus approprié pour effectuer le dépistage rapide. Le lieu doit :

- assurer l'intimité lors du prélèvement, **si possible**;

¹ Si l'enfant présente des symptômes au service de garde après la journée scolaire, nous vous recommandons de l'isoler et d'informer les parents pour qu'ils viennent le récupérer et qu'ils procèdent à l'autoévaluation de leur enfant.

- être bien ventilé;
- offrir les installations requises à l'hygiène des mains (désinfectant pour les mains ou lavabo avec savon), à l'accès au matériel jetable et à une poubelle, ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection des surfaces avant et après chaque test.

Étapes du dépistage de la COVID-19 avec les tests de détection antigénique rapide Panbio™

Pour l'élève de moins de 14 ans, vous devez d'abord vous assurer d'avoir le consentement du parent avant d'effectuer le test de dépistage. Pour les élèves symptomatiques pour lesquels vous n'avez pas le consentement, la procédure existante lors de la manifestation de n'importe quel symptôme de la COVID-19 devrait être suivie :

- isolement automatique de l'enfant et port du masque obligatoire. Son parent devra venir le chercher, et devra suivre les consignes pour la personne atteinte de la COVID-19.

À noter qu'un seul consentement des parents est requis. En cas de discordance, il est de la responsabilité des parents de régler le différend entre eux.

Étape 1. Préparation du matériel

1. Vérifier la date d'expiration de la trousse et du flacon de solution tampon. Santé Canada a autorisé un prolongement de 12 mois de la date d'expiration pour tous les tests Panbio™. Donc, vous devez ajouter 12 mois aux dates d'expiration affichées sur les trousse. Si, après la correction, la date est expirée, vous ne devez pas utiliser la trousse (voir la section [Date d'expiration](#) pour plus d'information). Le flacon de solution tampon peut être ouvert et refermé pour chaque test. La solution tampon est stable jusqu'à la date d'expiration (additionnée de 12 mois) si elle est conservée entre 2 et 30 degrés Celsius.
2. Vous trouverez dans chaque trousse :
 - a. un feuillet explicatif;
 - b. un guide rapide d'instructions en huit étapes;
 - c. un portoir (support) pour les tubes d'extraction;
 - d. les cartouches de tests;
 - e. la solution tampon;
 - f. les tubes d'extraction et leurs bouchons;
 - g. les écouvillons à tige rigide pour le prélèvement nasal;
 - h. un écouvillon de contrôle positif et un écouvillon de contrôle négatif.
3. Vous aurez aussi besoin de ce matériel (n'est pas inclus dans la trousse) :
 - a. un minuteur ou un chronomètre.
4. Assurez-vous que l'équipement de protection individuel (ÉPI) approprié est disponible et porté à tout moment :
 - a. un masque de qualité répondant aux critères de la norme ASTM F2100 ou de

la norme EN14683 type IIR;

- b. des gants de protection jetables. Les gants doivent être changés entre chaque test si plusieurs sont réalisés en série;
 - c. une protection oculaire.
5. Sortez la cartouche de test de son emballage.
 6. Vérifiez qu'aucune bande n'est visible sur la cartouche avant le dépôt de l'échantillon clinique.
 7. Si les bandes sont visibles, jetez la cartouche et prenez-en une nouvelle.

Étape 2. Manipulation du flacon de solution tampon et du tube d'extraction

1. Sur une surface propre, tenir le flacon de solution tampon verticalement et remplir le tube d'extraction avec la solution jusqu'à la ligne de remplissage (environ 12 gouttes). Il est important d'atteindre ce niveau et ne pas le dépasser. Le flocon de solution tampon suffira pour les 25 tests dans la trousse, en plus des deux tests de contrôle effectués à l'ouverture de la trousse.
2. Refermer le bouchon bleu du tube d'extraction et placer le tube dans le portoir.
3. Replacer le bouchon sur le flacon de solution tampon.

Étape 3. Prélèvement par écouvillonnage nasal

1. Retirer l'écouvillon de son enveloppe.
2. Expliquer la procédure à l'élève.
3. Lui demander de déplacer son masque sur sa bouche pour dégager son nez seulement.
4. Demander à l'élève d'incliner légèrement la tête vers l'arrière.
5. Insérer l'écouvillon dans la narine jusqu'à ce qu'on rencontre une résistance. La distance recommandée chez l'adulte est d'environ 2 cm mais elle sera moindre chez l'enfant.
6. Faire tourner l'écouvillon cinq fois contre la paroi nasale puis le retirer lentement de la narine.
7. En utilisant le même écouvillon, répéter la procédure de prélèvement dans l'autre narine.
8. Demander à l'élève de remettre son masque en place.
9. Déposer l'écouvillon dans le tube d'extraction, faire tourbillonner délicatement la pointe de l'écouvillon dans la solution tampon à l'intérieur en comprimant les parois du tube au moins cinq fois.
10. Retirer partiellement l'écouvillon en pressant sur le tube d'extraction avec ses doigts. Casser la tige de l'écouvillon en l'inclinant sur le bord du tube au niveau de la ligne de cassure. Jeter l'extrémité dans la poubelle.
11. Si l'écouvillon inclus dans la trousse ne contient pas de ligne de cassure, il faut le casser en le pliant à plusieurs reprises de gauche à droite afin de pouvoir le laisser dans le tube d'extraction.

12. S'assurer que la tige est coupée assez court pour que l'embout de l'écouvillon n'obstrue pas l'extrémité dévissable blanche du tube.
13. Fermer le tube d'extraction avec le bouchon bleu.

Étape 4. Réalisation du test

1. Dévisser l'embout blanc à l'autre extrémité du tube et déposer cinq gouttes dans les puits de la cartouche de test en pressant le tube.
2. S'assurer qu'il n'y a pas de bulles d'air, car cela pourrait fausser le résultat.
3. Refermer l'embout blanc et déposer le tube dans le portoir.
4. Régler le chronomètre à 15 minutes et le démarrer.
5. Ne pas manipuler ou déplacer la cartouche tant que le test n'est pas terminé.
6. Le résultat doit être lu après 15 minutes.

Étape 5. Interprétation des résultats

1. Ne pas effectuer la lecture du résultat après 20 minutes. Seuls les résultats visibles entre 15 et 20 minutes sont considérés comme valides.
2. La lecture du résultat inclut deux lignes : la ligne test vis-à-vis du **T** et la ligne contrôle vis-à-vis du **C**. Cette ligne contrôle permet de confirmer que l'analyse a fonctionné. Si la ligne contrôle n'est pas visible, le résultat est invalide et le test doit être recommencé immédiatement, avec un nouveau prélèvement.
3. La présence d'une ligne contrôle en l'absence de la ligne test dans la fenêtre de résultat indique un résultat **négatif**.
4. La présence d'une ligne contrôle et d'une ligne test dans la fenêtre de résultat indique un résultat **positif**.
5. L'intensité et l'ordre d'apparition des lignes ne modifient pas l'interprétation. Autrement dit, même une ligne pâle indique le bon résultat.
6. Une fois le test terminé, jeter la cartouche et le tube d'extraction dans la poubelle.

Étape 6. Gestion des résultats pour les élèves

1. La conduite attendue dépend du résultat.
 - a. **RÉSULTAT INVALIDE** : refaire le prélèvement et le test sur-le-champ avec du nouveau matériel.
 - b. **RÉSULTAT NÉGATIF** : remplir le document « Correspondance résultat nég » à remettre aux parents. L'élève doit être isolé et son parent doit venir le chercher.
 - c. **RÉSULTAT POSITIF** : remplir le document « Correspondance résultat pos » à remettre aux parents. L'élève doit être isolé et son parent doit venir le chercher.
2. La personne désignée donne le résultat du test à la direction de l'école. Ensuite, un appel aux parents est fait afin de leur communiquer les consignes à suivre.

À l'école, il faut appliquer le protocole d'exclusion des personnes avec symptômes compatibles avec la COVID-19 et le port du masque de procédure par les enfants

symptomatiques avec Panbio (+).

3. Considérations pour la suite. Les consignes de gestion des résultats se trouvent au Quebec.ca/testCOVID-19.

Date d'expiration

Sur chaque trousse, vous trouvez trois dates d'expiration :

1. sur la boîte (trousse);
2. sur le flacon de solution tampon;
3. sur les emballages des cartouches de tests.

Le 9 septembre 2021, Santé Canada (Direction générale des produits de santé et des aliments, Direction des instruments médicaux) a permis une prolongation de 12 mois à 24 mois de la durée de conservation de la trousse, de la solution tampon et des cartouches des tests Panbio™.

Cela veut donc dire que chaque trousse a maintenant une nouvelle date d'expiration. Autrement dit, vous devez ajouter 12 mois à la date d'expiration affichée sur la trousse, sur le flacon de solution tampon et sur les cartouches de tests.

4. Afin de faciliter la lecture de la date d'expiration, à la réception des boîtes, nous vous suggérons de prendre une nouvelle étiquette blanche, d'y inscrire la nouvelle date d'expiration et de coller l'étiquette par-dessus la date d'expiration actuelle.

Pour toute question, veuillez écrire à : soutientestrapide@msss.gouv.qc.ca.

Gestion des déchets à l'école

Les tests Panbio™ ne sont pas considérés comme des déchets biomédicaux, tel que le définit le règlement sur les déchets biomédicaux. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'en disposer suivant les obligations relatives à ce règlement.

Vous pouvez donc jeter tous les déchets générés par les tests de contrôle et les tests d'élèves dans la poubelle régulière. Cela inclut également les équipements de protection individuelle.

Processus de commande

ÉPI et autre matériel

Le directeur des ressources matérielles du centre de services scolaire, de la commission scolaire (CSS-CS) ou de l'école privée doit s'assurer d'avoir en main les articles suivants avant de pouvoir amorcer le dépistage à l'école (au besoin, modifier la collecte de besoins en ÉPI) :

- gants;
- masques;
- survêtement (facultatif);
- lunettes de protection ou visière;

- piqués jetables (facultatif).

Pour le réapprovisionnement en matériel, le CSS-CS ou l'établissement privé doit contacter la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle du ministère de l'Éducation à l'adresse : covid.equipements@education.gouv.qc.ca.

Tests de dépistage

Pour les établissements publics, les commandes de tests doivent être envoyées au centre de services scolaire dès que 75 % des tests rapides reçus ont été utilisés. Les CSS-CS feront par la suite parvenir la commande consolidée de tests à l'adresse suivante : commandetestrapides@msss.gouv.qc.ca. Les écoles privées doivent procéder individuellement, de la même manière. Le courriel de commandes doit faire mention de tous les points suivants :

- le nom du CSS-CS ou de l'école privée;
- les coordonnées complètes de livraison (adresse, ville, code postal, téléphone);
- les heures d'ouverture pour la livraison;
- les coordonnées du contact sur place pour la réception des marchandises et son numéro de téléphone;
- le nombre de boîtes demandé (25 tests/boîte) pour le CSS, la CS ou pour l'école privée et le nombre de boîtes de 25 tests demandé pour chaque école.

Un courriel de confirmation sera envoyé ainsi que la date prévue de livraison.

Collecte de données

Une collecte de données est prévue pour vous permettre de déclarer au MEQ les informations relatives à la réalisation des tests de manière hebdomadaire.

Chaque vendredi avant 17 h, vous devrez avoir rempli le formulaire disponible dans le canal Teams. Dans ce formulaire, vous devrez inscrire le nombre de tests administrés lors de la semaine qui se termine ainsi que le nombre de résultats positifs, négatifs ou impossibles à déterminer.

